



Sainte-Flavie, le 22 octobre 2007

Objet : Positionnement sur le projet de changement de nom de la MRC de La Mitis

Madame, Monsieur,

Par la présente, la municipalité de Sainte-Flavie tient à mettre en garde les différents acteurs régionaux concernés à propos des impacts associés au possible changement de nom de la MRC de la Mitis, tel qu'il a été discuté dernièrement dans les médias.

L'appellation souhaitée soit la MRC « Mont-Joli-Métis » n'est pas appropriée selon nous, et ce, en considérant plusieurs arguments non négligeables. Il est tout d'abord nécessaire, lors de ce genre d'enjeu, de revenir aux sources et à la volonté première des décideurs de l'époque.

Lors de la création des MRC, il y a 25 ans cette année, les acteurs concernés de chacune des régions du Québec ont eu à choisir une appellation pour définir ce qui allait devenir le nom de leur MRC. Sur l'ensemble du territoire québécois, cet exercice collectif de décision a été mené, principalement en lien avec deux considérations fondamentales, soit :

- Un facteur fondateur historique commun ; et/ou
- Une caractéristique géographique (physique ou humaine) importante.

Sur notre territoire, la réflexion qui a été menée en 1982 a conclu que la MRC se devait d'être nommée « La Mitis » en raison de la rivière du même nom, qui traverse l'ensemble de notre région du haut-pays jusqu'au littoral. Telle une chaîne qui unit les différentes réalités physiques de notre territoire. La Mitis coule dans nos veines, elle fait partie de notre identité.

Ce choix n'est pas non plus étranger au fait que l'histoire du peuplement de notre MRC prend ses origines sur les berges de ce cours d'eau avec les premières occupations autochtones et les premières seigneuries concédées.

Depuis 25 ans, les différents acteurs socio-économiques et politiques de notre MRC ont travaillé très fort pour positionner le nom de la Mitis et pour faire grandir cette identité collective. Sur de nombreuses tribunes, qu'elles soient régionales, nationales ou internationales, nos ambassadeurs et développeurs ont permis de faire rayonner le nom de notre MRC.

Un comité d'acteurs socio-économique a aussi travaillé lors de la dernière année pour développer une stratégie promotionnelle et d'appartenance à notre MRC et plusieurs actions ont été réfléchies et certaines seront mises en œuvre prochainement. Dans l'ensemble de cette grande réflexion, il n'a jamais été question de modifier le nom de la MRC.

L'argumentation voulant que la MRC doive porter le nom de la ville de centralité qui la dessert (Mont-Joli) ne nous semble pas significative. Au Québec, sur les 88 MRC, il n'y en a que 18 qui ont dans leur appellation le nom de la ville de référence. Dans la majorité de ces 18 MRC, le nom a été donné non pas en fonction du nom de la ville même, mais en fonction de l'une ou l'autre des caractéristiques (historique et géographique) précédemment évoquées.

Par exemple, pour les MRC de Matane, Rimouski-Neigette, et Rivière-du-Loup, il y a aussi des rivières qui portent le même nom et qui ont joué un rôle important dans le développement de ces territoires.

Ici n'est pas la question de mettre en cause le rôle que Mont-Joli joue actuellement dans le développement de notre MRC; il est indéniable. D'ailleurs, les relations entre élus de l'ensemble de notre territoire incluant la ville de Mont-Joli sont excellentes. Toutefois, un geste aussi significatif que de changer le nom de notre MRC ne doit pas être pris à la légère et celui-ci doit s'appuyer sur des fondements collectifs solides et rassembleurs qui respectent à notre avis le patrimoine de notre MRC.

Plusieurs enjeux de développement sont à nos portes et la MRC de la Mitis jouit d'une fenêtre de croissance sans pareil dans son histoire avec plusieurs conjonctures dont l'arrivée de l'autoroute 20 sur notre territoire. Il est davantage temps de faire des consensus de développement plutôt que des divisions que personne ne souhaite sur des sujets qui peuvent cantonner des administrations dans des positions de coopération difficiles.

Pour conclure, il ne faudrait pas oublier dans cette décision, l'impact de ce choix pour les 56 entreprises et organismes, qui selon le registraire des entreprises du Québec, portent dans leur appellation légale le nom de « Mitis » en faisant référence pour la majorité à leur appartenance à notre MRC.

Veillez agréer, l'expression de notre volonté d'agir dans l'intérêt de la Mitis.

Le maire,

Jean-François Fortin

CC. Les 16 municipalités de la Mitis
Le CLD de la Mitis
La SADC de la Mitis
La MRC de la Mitis
Le CJE de la Mitis
La Chambre de commerce Mont-Joli-Mitis